



Demande de badge aéroport

Par **Brahim813**, le **03/04/2019 à 13:49**

Bonjour,rnrnActuellement à la recherche d'un emploi à l'aéroport, j'ai eu un entretien avec une entreprise récemment et le problème du casier refait surface. Cette boîte d'intérim va faire la demande de badge pour moi sachant que j'ai un suivi avec la SPIP jusqu'à Février 2020 pour une bêtise qui s'est passé septembre 2017, condamné en février 2018 pour stup. A votre avis, pensez vous que j'aurai mon badge ou non ?rnrnLes faits remonte il y'a plus d'un an maintenant et j'ai fait une lettre pour le préfet de Paris que j'ai remis à ma conseillère de la SPIP. J'ai déménagé pour reprendre un nouveau cap ici sur Paris mais mon passé me rattrape et j'ai l'air idiot.rnrnMerci beaucoup pour votre réponse, je suis pessimiste pour le badge.rnrnC'est vraiment regrettable ces histoires, on dirait que pour les jeunes aucune erreur de parcours est tolérée et que le repentir n'existe pas, je suis vraiment embêté.

Par **amajuris**, le **03/04/2019 à 18:14**

bonjour,rnvous n'êtes pas sans ignorer, qu'avec les attentats terroristes, que les aéroports sont des points sensibles et que le recrutement du personnel y travaillant doit répondre à certains critères.rnl'organisme en charge de délivrer ces autorisations, préfèrent délivrer les badges à des jeunes qui n'ont commis d'erreur de parcours, ce qui est logique.rnmais rien ne dit que vous n'aurez pas de badge, il y a d'autres facteurs à prendre en compte.rnfévrier 2018 est un passé très récent.rnsalutations

Par **Brahim813**, le **03/04/2019 à 21:05**

Bonjour,
Effectivement je suis conscient de la situation en France. Je trouve cela logique.
Merci pour votre réponse.
Mes salutations.